



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE**

**SEANCE du 5 avril 2023**

Nombre de délégués en exercice : 53  
Présents : 40  
Excusés : 13

Date convocation : 27 mars 2023  
Date affichage : 17 avril 2023

L'An deux mille vingt-trois, le cinq avril à vingt heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collectes et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de LOCODOLE à DOLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

**Etaient présents :**

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : STOLZ Julien, BUSSIERE P, CHAMPANHET S, CHAUCHEFOIN G, CROISERAT JL, DEWALLY D, FERNOUX-COUTENET G, FICHERE JP, GAGNOUX JB, GUERRIN B, GUIBELIN H, HOFFMANN M, MILLIER C, RYAT T, MIRAT M, PECHINOT J, PERNOUX A, REBILLARD JM, ROBERT JC.  
Communauté de Communes Jura Nord : BENESSIANO M, BOURCET A, DAUNE M, FASSET G, GOUNAND A, LAVRY G, PERTUS E, THABARD JC.  
Communauté de Communes du Val d'Amour : DEGAY P, DEJEUX A, LOGEROT B, PICHON JC, SERMIER P, THERY J.  
Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : BONGAIN G, JEANDOT M, GARNIER JN, GUILLEMOT J, SCHMITT A, LAGALICE C, SCHMIEDER M.

**Etaient excusés :**

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : CALINON S, DAMY O, DIEBOLT A, GINDRE D, JEANNEUX C, LACROIX O, MATHIOT A.  
Communauté de Communes Jura Nord : BACOT H.  
Communauté de Communes du Val d'Amour : COUTROT G, DUGOIS C, FRAICHARD A.  
Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : CORDIER E, LEFEVRE N.

**Secrétaire de séance :** Monsieur GARNIER Jean-Noël

**Délibération n° 05042023-9cs**

**OBJET : Déploiement de système de vidéoprotection dans les déchèteries – demande de soutien financier auprès de l'eco-organisme Eco System**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Bureau Syndical du 21 novembre 2022 approuvant la convention avec Eco-System pour la collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022,

Le Président EXPOSE :

**Contexte**

Le contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Equipements Électriques et Électroniques ménagers (DEEE) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets en date du 1<sup>er</sup> juillet 2022 prévoit que les éco-organismes (Eco-system pour le SICTOM de la zone de Dole) soutiennent leurs collectivités partenaires au titre de la protection du gisement DEEE.

En effet, face à l'ampleur des vols et pillages en déchèterie sur le flux DEEE et pour accompagner les collectivités locales, les éco-organismes de la filière DEEE ont mis en place depuis 10 ans, un 'barème Protection du gisement', conditionné au respect de critères d'éligibilité, en complément des barèmes techniques et de communication.

Pour assurer la sécurité des DEEE dans les déchèteries, les éco-organismes accompagnent les collectivités partenaires via un forfait à l'investissement pour l'équipement en vidéoprotection.

**Critères d'éligibilité**

Pour bénéficier du forfait à l'installation d'un système de vidéoprotection, le SICTOM doit disposer d'une délibération autorisant l'installation d'un ou plusieurs systèmes de vidéoprotection sur les déchèteries.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Syndical :

- **APPROUVE** le déploiement de système de vidéoprotection dans les déchèteries et demande de soutien financier auprès de l'eco-organisme Eco System
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la demande de soutien financier auprès de l'eco-organisme Eco System

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 039-253900633-20230405-05042023\_9CS-DE



Fait à Brevans,  
Le 5 avril 2023

Le Président

Jean-Pascal FICHERE

